

Engagements de la liste candidate

Priorités du mandat

UNIS POUR NICE et ses membres s'engagent, en cas d'obtention de la majorité à l'élection, à intégrer dans leur programme et à mettre en œuvre, durant le mandat 2026-2032, les priorités suivantes :

- > Favoriser l'accès au logement à Nice : logements abordables, dignes et accessibles à toutes et tous
- > Adapter et rénover le bâti scolaire en intégrant l'urgence climatique
- > Manger mieux dans nos cantines : bio, local, équitable et sans surcoût
- > Mettre en place une attribution démocratique, transparente et indépendante des subventions municipales
- > Protéger l'environnement et la qualité de vie en limitant l'augmentation du trafic aérien

dans les conditions prévues en **Annexe 1**.

Le présent engagement implique qu'aucune politique ne sera menée en contradiction avec les priorités définies en réponse aux attentes des habitant·es, et ce dans le respect du cadre légal, des contraintes budgétaires et des compétences de la commune.

En cas d'impossibilité totale ou partielle de mettre en œuvre une mesure prévue, la municipalité s'engage à en expliquer publiquement les raisons et à proposer, en concertation avec le collectif citoyen, des solutions alternatives compatibles avec ces contraintes.

Conditions d'engagement

Afin de garantir la bonne réalisation des engagements pris, UNIS POUR NICE et ses membres s'engagent à :

- **Nommer un·e élu·e référent·e chargé·e de coordonner le suivi des engagements**, d'assurer les relations avec le collectif citoyen, et de veiller à la bonne information du conseil municipal ;
- **Organiser une communication publique régulière, claire et transparente** sur l'action municipale relative aux priorités identifiées (bulletin municipal, réseaux sociaux, réunions publiques annuelles, presse locale), incluant au minimum :
 - le rappel des engagements pris, avant et après l'élection ;
 - un bilan public au moins annuel, dont une conférence de presse 12 mois après le début du mandat.
- Veiller à ce que les principales propositions issues de cet engagement fassent l'objet d'une **délibération en conseil municipal dans la première année du mandat**, dans le respect des compétences de la commune et des procédures en vigueur.

- **Favoriser la participation citoyenne continue** (votations, jurys citoyens, ateliers participatifs, etc.) en mettant à disposition les ressources nécessaires et en publiant les résultats de ces démarches ainsi que les suites données par la municipalité.

Engagements du collectif citoyen

Le Collectif Mairie-me de Nice s'engage à :

- nommer un binôme de personnes référentes chargées des relations avec l' élu·e référent·e.
- publier fidèlement, sans modification de fond, les engagements pris par **UNIS POUR NICE** ;
- co-organiser avec la municipalité des dispositifs de suivi participatif et d'évaluation des priorités (réunions publiques de bilan, ateliers d'évaluation, etc.), selon une fréquence au moins annuelle ;
- maintenir un dialogue constructif, argumenté et respectueux pendant tout le mandat.

Engagements communs

Conscient·es des nombreux enjeux auxquels nous devons faire face ensemble, notamment les crises climatiques, sociales et démocratiques, les membres du Collectif Mairie-me de Nice et de **UNIS POUR NICE** s'engagent à :

- Promouvoir des valeurs de respect, d'égalité et de solidarité dans toutes leurs actions ;
- Reconnaître et intégrer dans leurs réflexions et décisions les faits scientifiques établis, notamment sur le changement climatique d'origine humaine, afin de contribuer activement à la transition écologique du territoire et à son adaptation, en priorisant la protection des habitant·es les plus exposé·es et vulnérables ;
- Condamner fermement tout discours discriminatoire ou haineux (sexiste, homophobe, validiste, xénophobe, raciste, etc.) et lutter contre la désinformation en assurant un accès transparent et fiable à l'information ;
- Encourager des solutions inclusives et solidaires, en mobilisant les habitant·es autour d'une démocratie locale renforcée et ouverte à la participation et au dialogue.

Fait à Nice, le 25 février 2026, en **deux exemplaires**

Signatures :

UNIS POUR NICE

Le Collectif Mairie-me de Nice

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT À NICE : LOGEMENTS ABORDABLES, DIGNES ET ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS

À Nice, la crise du logement est structurelle : loyers parmi les plus élevés de France hors Île-de-France, pression touristique forte, pénurie de logements sociaux et hausse continue des inégalités d'accès.

Selon la **Fondation pour le Logement des Défavorisés**, près de **3 millions de personnes attendent un logement social** en France, le parc social diminue de **20 000 à 30 000 logements/an**, et les locataires consacrent **25 à 35 % de leur budget au logement** ([source](#)).
Nice ne respecte pas le quota légal de **25 % de logements sociaux**, et est sanctionnée à hauteur de **7 à 8 millions €/an** ([source](#)).

Nos engagements

D'ici 2027

- **Objectif SRU** : inscrire 25 % de logements sociaux dans chaque nouvelle opération.
- **Logements adaptés aux plus modestes** : parmi eux au moins 25 % de PLAI (logements très sociaux) pour ménages à faibles revenus.
- **Encadrement des loyers** : soutenir sa mise en place effective pour limiter la hausse et protéger les locataires dans un marché tendu ([source](#)).

D'ici 2029

- **Atteindre 25 % de logements sociaux sur le parc niçois**, avec au moins **30 % de PLAI parmi les logements sociaux** pour répondre aux besoins des plus modestes.
- **Construire ou rénover au moins 3 000 logements sociaux supplémentaires** sur la ville (cumulatif depuis 2027), dont 900 PLAI.
- **Encadrement effectif des loyers** : créer un observatoire municipal, informer systématiquement les locataires et viser **une hausse maximale des loyers limitée à l'Indice de Référence des Loyers**, avec objectif de **maintenir les loyers des petites surfaces stables ou en légère baisse**.

Mise en œuvre

- Nommer un·e élu·e référent·e "logement et accès à l'habitat" avec un budget dédié.
- Créer un **groupe de travail territorial** avec habitants, bailleurs, associations et urbanistes.
- Communication transparente : droits des locataires, loyers de référence, feuille de route et suivi public des résultats.
- Mobiliser les acteurs locaux pour soutenir cette démarche collective.

Pourquoi cet engagement est essentiel

Logement social : respecter la loi SRU, éviter 7–8 M€ de sanctions, répondre aux 48 000 demandes locales ([source](#)) et favoriser la mixité sociale.

Encadrement des loyers : limiter la hausse des loyers (à Paris : +5,2 % entre 2019 et 2024, 984 €/an économisés par ménage), protéger les locataires et maintenir des loyers accessibles.

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES ECOLES

La ville de Nice administre 148 écoles publiques du 1er degré, accueillant près de 30.000 élèves (11 000 élèves en maternelle, plus de 18 000 en élémentaire) soit 600 000 m² de bâtiments scolaires, cours et annexes. Puissant levier d'éducation et de prise de conscience collective face aux défis climatiques, les écoles représentent 30 % de la consommation des bâtiments communaux.

Pour parvenir à une amélioration durable des conditions de vie des enfants et des personnels, il nous paraît essentiel de suivre les recommandations du programme [« Edurenov »](#) et du guide de [L'AES «L'école bien dans ses murs - Pour une rénovation écologique du bâti scolaire»](#) en incluant les associations de parents d'élèves et les syndicats enseignants. Nous recommandons d'agir en répondant à l'urgence (document d'évaluation des risques), en vous engageant sur un plan d'actions avec des objectifs mesurables prenant appui sur un diagnostic affiné, en procédant à des travaux ambitieux planifiés et coordonnés combinant plusieurs solutions techniques, et en traitant l'enveloppe du bâtiment dans son ensemble plutôt que de procéder à des opérations au coup par coup.

Trois engagements

Dès le début de la mandature :

- 1/ **Répondre à l'urgence climatique** en mettant en place un protocole répondant aux événements climatiques subis par les élèves et les personnels en s'appuyant sur un **document unique d'évaluation des risques**.
- 2/ **Procéder à un audit énergétique et à un plan d'actions** avec un outil de suivi des travaux

Avant 2030 :

- 3/ **Adapter et rénover les bâtiments avec une stratégie globale et un calendrier précis.** Un plan de rénovation performante des établissements scolaires doit être poursuivi avec un volet rénovation thermique et végétalisation clairement distinct des autres travaux réalisés.

Mise en œuvre

Intégrer l'urgence climatique à l'évaluation des risques

Ce document doit intégrer une évaluation des ambiances thermiques et climatiques, **faire le bilan des dispositifs et moyens préventifs et correctifs présents dans les établissements, et prévoir une évaluation annuelle** de leurs fonctionnements. Des **formations** pour les personnels sont nécessaires pour une mise en place du protocole en cas d'urgence (vigilances)

Un audit énergétique publié et un plan d'actions concerté

Un plan d'urgence doit permettre le déploiement rapide de solutions concrètes, efficaces et économiquement accessibles. Il s'agit notamment de généraliser l'installation de volets et de brise-soleil extérieurs afin de limiter l'exposition directe des façades au soleil. Une mise à disposition de dispositifs tels que des brasseurs d'air et des ventilateurs permet d'améliorer le confort thermique ressenti. Peindre en blanc les toitures et certains murs extérieurs favorise la réflexion de la chaleur grâce à l'effet albédo, réduisant l'échauffement du bâti. Enfin, la massification de la végétalisation des cours d'école,

pensée en concertation avec les usager·ères et les agent·es pour répondre à leurs besoins et leurs contraintes, est essentielle pour créer des îlots de fraîcheur et offrir des espaces ombragés à toutes et tous.

L'affichage du Diagnostic de Performance Énergétique sera visible pour le public à proximité de l'entrée principale ou du point d'accueil. La déclaration annuelle de la consommation d'énergie des bâtiments (même non soumis au décret tertiaire si inférieur à 1000 m²) sera une garantie de transparence ainsi que la déclaration sur la plateforme OPERAT (Observation de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire) de l'Ademe.

Un outil de suivi des consommations, établissement par établissement, avec la liste des améliorations projetées et celles réalisées sera accessible aux associations de parents d'élèves, aux enseignants, aux associations œuvrant dans la transition écologique et aux observatoires citoyens.

Adapter et rénover les bâtiments avec une stratégie globale et un calendrier précis

Un vaste plan de rénovation performante des établissements scolaires doit être engagé. Il faut traiter l'enveloppe du bâtiment en évitant les surchauffes d'été. Il aura pour objectif **d'améliorer l'isolation (en particulier extérieure, car isoler par l'intérieur est contre-productif pour le confort estival), d'optimiser la circulation et la qualité de l'air intérieur, de privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et de permettre le désamiantage et la dépollution des bâtiments.** Il convient de privilégier le recours à plusieurs leviers d'action simultanés afin de répondre aux objectifs (huisseries performantes, volets, brise-soleils, végétalisation, isolation thermique par l'extérieur, Gestion technique centralisée, solutions ENR etc.)

Pour chaque école rénovée (même d'une surface inférieure à 1000 m²) **un objectif d'efficacité énergétique sera déterminé**, avec le dispositif du [contrat de performance énergétique](#) conforme aux objectifs nationaux. Cette rénovation massive doit permettre de substituer des chauffages décarbonés et performants tels que les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le solaire ou la géothermie aux systèmes de chauffage fossiles (fioul, gaz). Ces travaux représentent en outre une opportunité unique d'intégrer la production d'énergies renouvelables, par exemple en installant des panneaux solaires sur les toitures afin de couvrir une partie des besoins énergétiques sur place et de réduire durablement les factures énergétiques des collectivités.

Pour être pleinement efficaces, les deux modes opératoires (plan d'actions et stratégie de rénovation) doivent être élaborés et mis en œuvre en étroite collaboration avec celles et ceux qui vivent l'école au quotidien : personnels, élèves et parents. Leur expertise et leur expérience sont indispensables pour construire des solutions adaptées, durables et réellement bénéfiques pour toutes et tous.

Pourquoi cet engagement est essentiel

Pour des raisons sanitaires, pour le bien-être de nos enfants et du personnel éducatif, pour réduire de manière non symbolique la consommation énergétique et l'émission des G.E.S, il faut que Nice devienne exemplaire.

Dans le [projet éducatif territorial 2024 /2027](#), de la ville de Nice le second objectif de l'axe numéro un (Proposer un environnement favorable à l'apprentissage des savoirs et à l'épanouissement des enfants) vise à « **l'amélioration du cadre de vie et à favoriser la transition écologique** ». La [loi du 29 mars 2024 relative au financement de la rénovation thermique des écoles](#) permet d'alléger la charge financière des collectivités territoriales. La Banque des Territoires, via son programme ÉduRénov, vise à accompagner, valoriser et financer 10 000 projets de rénovation énergétique du bâti scolaire d'ici 2027, avec une ambition de 40 % d'économie d'énergie finale, par rapport à 2010, en 2030 (de-50 % en 2040, -60 % en 2050). Nice doit s'inscrire dans ce programme national.

Focus sur les impacts physiologiques et psychologiques des conditions climatiques dégradées

Page 33 du rapport de l'A.E.S : [l'école bien dans ses murs](#) : L'impératif de santé publique est renforcé par les pollutions de l'air dans certains territoires. Dans les grandes agglomérations et les zones industrialisées, les chaleurs extrêmes ont tendance à se combiner avec des pics de pollution à l'ozone, du fait de la transformation des oxydes d'azote (émis par des industries, les solvants et peintures), et du trafic routier qui produit du dioxyde d'azote. L'influence combinée de la lumière solaire, du dioxygène de l'air et du dioxyde d'azote conduit à une pollution très agressive pour les enfants, entraînant des affections respiratoires pulmonaires. Les pics d'ozone augmentent ainsi notamment les crises d'asthme chez les enfants. En 1994, une étude épidémiologique a montré qu'à Atlanta, les jours où les taux d'ozone atteignaient ou dépassaient 0,11 ppm dans l'air, les hospitalisations pour asthme ou autres difficultés respiratoires étaient plus élevées de 37 %

Page 34 : Au-delà des risques pour la santé, le stress thermique au travail engendre de la fatigue et diminue les capacités cognitives. Ainsi, si les personnels éducatifs ne font pas partie des métiers les plus impactés par les températures élevées, les conditions d'exercice de leur métier peuvent, dans un certain nombre de situations, s'avérer problématiques : salles de classe sans aération ni possibilité de faire des courants d'air, absence de brise-soleil, nombre important de personnes dans une même pièce, etc. Les vagues de chaleur ont également des effets physiologiques. Elles impactent le fonctionnement de notre cerveau et rendent plus difficile le travail éducatif et le travail scolaire des enfants. Des températures élevées aggravent la confusion et la fatigue, et rendent difficile la réflexion.



MANGER MIEUX DANS NOS CANTINES : BIO, LOCAL, ÉQUITABLE ET SANS SURCOÛT

En agissant sur la restauration collective, les communes peuvent jouer un rôle essentiel pour :

=> **Répondre aux attentes des Français-es sur l'alimentation.** La santé est une priorité : 63 % s'inquiètent de l'impact de leur alimentation sur leur santé. Ils expriment aussi une forte attente pour des repas plus durables, comme des menus végétariens, bio ou de saison, y compris en restauration collective

=> **Favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité.** 23 % des 6-18 ans en France (plus d'un enfant sur cinq) souffrent d'insuffisance alimentaire, ne mangeant pas trois repas par jour, ce qui peut avoir des conséquences sur la nutrition et la réussite scolaire des enfants

=> **Soutenir les agriculteurs et agricultrices du territoire et l'économie locale.** Face aux nombreux défis auxquels les agriculteurs et agricultrices doivent répondre (exigences des consommateurs et consommatrices, pressions économiques, ...), la restauration collective peut représenter un débouché stable et structurant, à condition de garantir une rémunération juste, et ainsi accompagner la transition des exploitations vers des pratiques plus durables

=> **Agir pour protéger la santé publique, la biodiversité et le climat.** Favoriser une restauration bio, locale, équitable et plus végétarienne répond à des enjeux scientifiques majeurs démontrés par de nombreuses agences de santé et environnement comme l'OMS : les pesticides sont dangereux pour la santé ; la consommation de viande rouge et transformée augmente les risques de maladies cardiovasculaires, certains cancers et diabète ; la surpêche est une menace majeure pour la vie marine, avec des poissons dangereux pour notre santé, comme le thon qui contient du mercure.

Nos engagements

Lors du prochain mandat, nous nous engageons à œuvrer pour une restauration de qualité avec

D'ici 2027

- au minimum 40% de produits bio et locaux
- 2 repas végétariens par semaine (ou alternative végétarienne)
- réduction de la consommation de poisson, en commençant par l'exclusion du thon

D'ici 2029

- au minimum 80% de bio et local (ou équitable)
- 4 repas végétariens ou alternatives végétariennes par semaine

Mise en œuvre

- Désigner un·e élu·e référent·e « alimentation & agriculture durable » avec un rôle politique reconnu sur le territoire et un budget dédié
- Animer un groupe de travail incluant les habitant·es et les acteurs du territoire pour décider sur ces enjeux
- Communiquer de façon transparente, notamment auprès des habitant·es via le bulletin municipal, les réseaux sociaux, des événements dédiés et la presse locale ; la publication d'une feuille de route claire et accessible avec le détail sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'engagement
- Inviter les acteurs locaux à rejoindre et soutenir la démarche

Pourquoi cet engagement est essentiel

- En 50 ans, l'autonomie alimentaire des Alpes-Maritimes est passée de 70 % à 1 %
- Le nombre d'agriculteur·rices a été divisé par deux en 30 ans dans la plaine du Var

ATTRIBUTION DÉMOCRATIQUE, TRANSPARENTE ET INDÉPENDANTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

La loi sur la démocratie de proximité (2002) a renforcé l'information et la concertation, sans instaurer de réel pouvoir décisionnel partagé. L'attribution des subventions municipales aux associations repose encore largement sur un pouvoir discrétionnaire concentré dans l'exécutif municipal. Lorsque ces subventions sont récurrentes, essentielles au fonctionnement des associations, peu ou mal justifiées publiquement, elles peuvent créer une relation de dépendance structurelle, portant atteinte à la liberté associative, au pluralisme, à la confiance démocratique. Il faut garantir une attribution équitable des subventions municipales, une transparence complète des critères et des décisions, une indépendance effective entre associations et exécutif, une sécurité juridique renforcée pour la Ville comme pour les associations.

Nos engagements

D'ici 2027 :

Mettre en place un jury populaire indépendant, composé d'habitant·es de Nice tiré·es au sort (un homme et une femme par quartier, sans condition de nationalité), agissant comme organe préparatoire à la décision du conseil municipal. Il instruit les demandes de subvention, applique des critères écrits et votés par le conseil municipal, évalue les dossiers à l'aide d'une grille publique, formule des propositions motivées d'attribution ou de refus. Par ailleurs, il ne vote pas le budget afférent global, ne fixe pas les priorités politiques, ne se substitue pas au conseil municipal. La décision finale reste formellement prise par délibération du conseil municipal. Les critères sont publics, hiérarchisés et justiciables ; chaque décision est motivée par écrit ; la critique des politiques municipales ne peut jamais justifier un retrait ou un refus de subvention ; les associations disposent d'un recours possible. Le dispositif prévoit aussi des subventions pluriannuelles (jusqu'à 3 ans), afin de sécuriser l'action associative.

Mise en œuvre

- Une commission composée d'une personne de chaque groupe siégeant au conseil municipal assure le contact avec le jury populaire et se charge de la mise en place du jury et de la formation des nouvelles personnes entrantes.
 - Le jury est renouvelé partiellement chaque année (à hauteur de 20%) pour garantir la continuité de ses travaux et éviter tout lien avec le calendrier électoral. Les membres déclarent leurs intérêts, respectent une stricte neutralité, se déportent en cas de conflit d'intérêts.
-

Pourquoi cet engagement est essentiel

Le dispositif proposé n'est pas la copie d'un modèle existant : c'est une innovation institutionnelle, construite à partir de pratiques éprouvées mais jamais assemblées à ce niveau d'exigence démocratique. La subvention y est réaffirmée comme un outil de politique publique, et non comme une faveur.

LIMITER L'AUGMENTATION DU TRAFIC AÉRIEN

UNE MESURE CONTRE LES EFFETS DU SURTOURISME

Le **Sur tourisme** à Nice est défini par une fréquentation jugée excessive, pour ces trois raisons :

- des **dommages causés à l'environnement**, à la biodiversité, au patrimoine naturel et historique: Pression sur la ressource en eau, urbanisation, artificialisation des sols, pollution de l'air et du milieu marin, impacts sur les milieux naturels en mer et en montagne, etc
- une **dégradation de la qualité de vie de la population locale** se traduisant par une croissance significative au sein de cette population de la non acceptabilité du tourisme, du fait de: l'augmentation de la pression sur le marché immobilier, la raréfaction des logements disponibles à la location à usage d'habitation, la disparition des commerces de proximité, la surfréquentation de certaines rues ou zones, la congestion dans les transports, la pollution sonore, l'augmentation des inégalités entre celles et ceux qui profitent de la manne touristique et celles et ceux qui ne font que la subir, des impacts négatifs cumulés sur la santé et le bien être.
- des **conditions de visite nuisant à la qualité de l'expérience touristique**. Surfréquentation, phénomènes de congestion dans tous les déplacements (aéroport, train, routes), inflation des prix, dégradation de la qualité de l'accueil.

De nombreuses villes touchées par ce phénomène, Venise, Barcelone, Amsterdam ou Marseille, tentent de mettre en place des mesures pour endiguer le phénomène: Taxes de séjour, mise en place de quotas, fléchage de la communication, régulation du marché des meublés touristiques ou encore limitation du trafic aérien.

En 2021 l'aéroport avait accueilli près de 15 millions de passagers. A l'horizon 2030, le projet d'extension du Terminal 2.3 vise une augmentation de 7 millions de passagers supplémentaire, soit 50% en plus en 4 ans.

Nos engagements

D'ici 2032 :

L'objectif minimum est de limiter l'augmentation à +3 millions de passagers en 6 ans, soit +20% en lieu et place des +50%.

L'objectif maximum serait de stabiliser le flux à 16 millions de passagers en 2030 (+8% par rapport à l'année de référence de 2021).

L'évaluation de l'effet de ces mesures fera l'objet d'un suivi des nombres de vols et de passagers sur la mandature 2026-2032.

Mise en œuvre

- Désigner un·e élu·e référent·e « accueil et tourisme durable » avec un rôle politique reconnu sur le territoire et un budget dédié.

- Mener une consultation publique sur les nuisances aériennes.
 - Adopter une délibération pour demander l'inscription de mesures précises dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Nice Côte d'Azur.
 - Animer un groupe de travail incluant largement les habitant·es et les acteurs du territoire pour décider sur les enjeux liés aux nombreux effets du surtourisme, en liant les questions du bien être et de la santé à la question économique.
 - Transformer le récit de la Côte d'Azur lieu de villégiature en territoire où il fait bon vivre.
 - Communiquer de façon transparente, notamment auprès des habitant·es via le bulletin municipal, les réseaux sociaux et la presse locale ; la publication d'une feuille de route claire et accessible avec le détail sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'engagement.
-

Pourquoi cet engagement est essentiel

L'hyperspécialisation du territoire dans le secteur de l'accueil touristique le rend extrêmement fragile économiquement et destructeur écologiquement, nuisant ainsi à la qualité de vie de ses habitants et habitantes. Une évolution concertée du modèle touristique et de l'activité économique liée à celui-ci doit être impérativement conduite, sous l'impulsion de la municipalité et de la métropole. La limitation de l'augmentation du trafic aérien est une mesure simple, à la symbolique forte, pour engager ce changement, avec pour but **l'augmentation de la robustesse du territoire et de la santé de ses habitants et habitantes.**